

Éclaircissement sur la double action juridique dans le 69 et le 42

Le Framapad pour l'organisation de la journée nationale anti-linky est à cette adresse :

<https://mensuel.framapad.org/p/V8jNNONRyO>

Lire le mode d'emploi en bas de page.

Lien du sondage : <https://sondage.gresille.org/studs.php?sondage=zjv9idb33zkh88II>

A l'attention de la liste régionale Auvergne Rhône-Alpes des collectifs Stop Linky

En copie à l'association stop Linky Drôme Ardèche

Pour info à la liste nationale stop linky

Bonjour,

Le 20 02 2018, le **Collectif Info Linky Sud Ouest Lyonnais** a lancé une action juridique groupée dans le 69 avec la volonté de développer une action **locale** et **indépendante**.

Suite à la première rencontre régionale Auvergne-Rhône-Alpes du 20 janvier 2018, les collectifs de la Drôme et du Rhône avaient reçu mandat de rechercher la possibilité d'une action juridique collective coordonnée à plusieurs départements de notre région.

Après la consultation de notre avocat sur Lyon, nous l'avons proposé très rapidement aux collectifs de la Loire et de la Drôme, avec la volonté à trois de l'ouvrir à d'autres départements (Ain, Ardèche, Haute-Loire, Isère...).

Pour nous, le but d'une action locale est de diversifier et de multiplier au niveau national le nombre d'avocats mobilisés et de répondre au plus près des problématiques de terrain.

Ce choix permet de diversifier les stratégies, de ne pas concentrer dans les mains d'un même cabinet toutes les procédures, de s'engager dans une démarche militante, d'impliquer les collectifs dans cette action et d'établir une relation de proximité avec nos défenseurs. Il permet aussi de multiplier le nombre de tribunaux saisis.

Si la Loire a répondu positivement et se lance à son tour dans une action locale parallèle, avec son propre avocat, **pour guise de réponse et sans nous consulter, l'association Stop Linky Drôme-Ardèche a repris le 13 03 18 sur le fond comme sur la forme notre appel à action juridique** alors même qu'elle a choisit une tout autre logique s'étendant jusqu'à notre département. **Cette situation engendre déjà des confusions avec notre propre action (voir ci-dessous les deux appels).**

Par ailleurs, la volonté de l'association Stop Linky Drôme-Ardèche d'ouvrir le dépôt de dossiers **aux 5 départements 01, 07, 26, 42 et 69 nous place de fait en concurrence dans la Loire et le Rhône.**

En conséquence, nous demandons par lettre ouverte à l'association "Stop Linky Drôme-Ardèche" et aux collectifs qui la compose de revoir la forme et le fond de la communication de leur action juridique afin de ne pas tromper les participants de la Loire et du Rhône sur l'origine de leur action.

Cordialement,

Le collectif Info Linky Sud Ouest Lyonnais soutenu par le **collectif Stop Linky Gaspar 42**

infolinky.sol@gmail.com

stoplinkygazpar42@riseup.net

Appel du 200218 du collectif info linky sol

Lancement d'une Action Juridique Groupée dans le Lyonnais

Par le **Collectif Info Linky Sud-Ouest Lyonnais**

A diffuser largement autour de vous

Afin de faire respecter le droit au refus pour lequel notre collectif se bat depuis plus d'un an et **après conseil auprès du cabinet d'avocat parisien Artemisia puis d'un avocat spécialisé dans l'environnement basé sur Lyon**, nous souhaitons lancer **2 actions en référé (procédure juridique rapide)** :

- **Pour garantir la NON POSE en cas de refus**
 - **Pour FAIRE DEPOSER votre compteur**

Que vous ayez déjà ou non le compteur/capteur Linky

Que vous ayez ou pas l'intention d'aller en justice

Que vous soyez ou non Hyper Electro Sensible

et vous habitez dans le département 69

Cet appel vous concerne !

Répondez nombreux, en remplissant avant début avril ce questionnaire :

<https://framaforms.org/inscription-action-juridique-linky-rhone-1517690958>

Quelques minutes suffisent, à l'usage exclusif du seul collectif Info Linky SOL, **ce questionnaire n'engage que votre intention**

en PJ un questionnaire à nous retourner par mail si le lien ne s'ouvre pas.

Plus nous serons nombreux, Moins ce sera coûteux

& Plus notre assignation à comparaître aura du poids !

A l'issue des réponses au questionnaire nous organiserons

une réunion d'information sur cette action

avec la présence de notre avocat lyonnais

Toutes les informations pratiques et juridiques sur les recours seront données lors de cette réunion

(inscription sur formulaire ci-dessus demandée)

Comme en Bretagne, nous pouvons assigner Enédis en justice

Pour quelques dizaines d'euros

si nous arrivons à réunir au moins 200 dossiers

Article de presse Bretagne : <http://www.letelegramme.fr/morbihan/lorient/compteurs-communicants-les-anti-linky-assignent-enedis-bretagne-en-justice-30-12-2017-11798108.php>

La Loire et la Drôme sont en réflexion pour aussi lancer une action dans ce sens.

Nous avons d'ores et déjà un avocat sur Lyon prêt à défendre nos droits et notre cause devant le tribunal de Grande Instance

Si vous êtes intéressé pour entamer avec nous une action juridique ou si vous souhaitez simplement nous soutenir remplissez le questionnaire ci-dessus afin de réduire au maximum le coût individuel de chaque dossier juridique.

Ce questionnaire permettra de nous compter, de faire une première estimation de la procédure individuelle groupée en fonction du nombre de participants et de soutiens **avant de lancer concrètement l'appel à souscription dans un second temps.**

Cela fait plusieurs mois que notre collectif est assailli de récits relatant les multiples pressions et intimidations d'Enedis et de leurs sous-traitants... Nous avons des droits ! Faisons-les respecter collectivement par des actions de mobilisation qui passent aussi par la voie juridique.

Nous relayerons cette action au salon Primevère où nous serons présents, le SAMEDI 24 02 18 à l'occasion d'une conférence sur le "déploiement imposé du compteur Linky" qui aura lieu à 14h15 et d'un atelier de refus que nous animerons en fin de journée du vendredi au dimanche

=> http://salonprimevere.org/salon_programme_rencontre-520_comment-refuser-concretement-le-compteur-capteur-linky-

En cas de difficulté à répondre au questionnaire n'hésitez pas à nous écrire.

Nous vous espérons nombreux dans vos retours.

A bientôt,

Le collectif **I**nfo **L**inky **S**ud-**O**uest **L**yonnais

infolinky.sol@gmail.com

Appel du 13 mars 2018 de l'association stop linky Drôme Ardèche

Lancement d'une Action Juridique Groupée en Drôme-Ardèche

A l'initiative de l'association STOP LINKY DROME-ARDECHE

A diffuser largement autour de vous

Afin de faire respecter le droit au refus pour lequel notre collectif (Transition Collective du Valentinois) agit depuis deux ans, nous avons décidé de suivre **l'action du cabinet LEXPRECIA**. Il s'agit d'une **action nationale groupée mais régionale**, car l'action ne sera lancée qu'à partir de **100 dossiers inscrits**.

(Un tribunal local sera saisi à partir de 100 demandeurs situés sur un même territoire donc pour nous les départements 01, 07, 26, 42 et 69)

FORFAIT D'HONORAIRES PAR PERSONNE DONC PAR DOSSIER

48 €

Accordé pour toute inscription faite au plus tard le 7 avril 2018 grâce à notre action collective nationale.

Inscriptions après cette date : de 480 € par personne, pour une action en groupe de 10 personnes à 3.000 € pour une action individuelle.

Après discussion avec maître Durand, celui-ci ne garantit pas qu'il pourra prendre d'autres dossiers après le 7 avril.

Cette action est ouverte à toute personne **titulaire d'un abonnement ou non, compteur déjà installé ou non, compteur à l'extérieur comme à l'intérieur du logement.**

- **Pour garantir la NON POSE en cas de refus**
- **Pour FAIRE DÉPOSER votre compteur**
Cet appel vous concerne !

Répondez nombreuses et nombreux, en vous inscrivant ICI

<https://linky.mysmartcab.fr/>

Plus nous serons nombreux et

Plus notre assignation à comparaître aura du poids !

Nous avons jusqu'au 7 AVRIL 2018 pour nous inscrire et, pour vous aider, nous organisons des réunions d'informations et d'aide à l'inscription, voir les dates ci-dessous

Toutes les informations pratiques d'inscription seront données lors des réunions d'aide prévues ,mais vous avez sur le site du cabinet toutes les informations sur cette action

Comme en Bretagne, nous pouvons assigner Enédis en justice

Pour quelques dizaines d'euros

si nous arrivons à réunir au moins 100 dossiers

Article de presse Bretagne : <http://www.letelegramme.fr/morbihan/lorient/compteurs-com-municants-les-anti-linky-assigent-enedis-bretagne-en-justice-30-12-2017-11798108.php>

Cela fait plusieurs mois que notre collectif est assailli de récits relatant les multiples pressions et intimidations d'Enedis et de leurs sous-traitants...Nous avons des droits ! Faisons-les respecter collectivement par des actions de mobilisation qui passent aussi par la voie juridique.

Dans un deuxième temps nous avons l'intention de faire une **Action Collective** sur un thème que nous choisirons (santé, vie privé, droit au refus, responsabilité des communes, assurances etc...)

En cas de difficulté à répondre au questionnaire n'hésitez pas à nous écrire ou à venir aux permanence.

contact@transitioncollectiveduvalentinois.com

stoplinkydromeardeche@netc.fr

Permanences d'aide à l'action juridique qui auront lieu à la Maison de l'écologie et de la solidarité, [44 avenue de Verdun](#) à Valence (local EELV 26)

le mercredi 14 mars de 13h à 16h30

le jeudi 22 mars de 16h à 19h

le mercredi 28 mars de 13h à 16h

le mercredi 4 avril de 13h à 16h

Nous vous espérons nombreuses et nombreux dans vos retours.

A bientôt,

Transition Collective du Valentinois (TCDV)

l'annuaire des collectifs anti linky est sur ce lien : <http://www.stoplinky88.fr/les-collectifs-anti-linky-en-france/>